



## **COLDWELL BANKER RS PROPERTY**

### **BARÈME D'HONORAIRES**

#### **Honoraires de vente ou d'acquisition d'immobilier résidentiel**

**6% TTC** du prix de vente intégralement à la charge du vendeur.

Forfait minimum de perception de 20 000 € TTC pour les biens inférieure à 300 000 €

Forfait minimum de perception de 5.000 € TTC pour les parkings, caves, terrains non constructibles et autres cas particuliers de biens à faibles valeurs de transaction.

#### **Honoraires de vente ou d'acquisition d'immobilier non résidentiel**

**12 % TTC** du prix de cession Hors Taxes Hors Droits des fonds de commerces, du droit au bail, de vente de locaux commerciaux ou des bureaux, de cession des parts sociales ou des actions de sociétés et des cessions en procédures collectives. Cas d'une reprise de bail 30% TTC du loyer annuel TTC net de charges.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur. Forfait minimum de perception : 9.000 € TTC.

#### **Honoraires de location d'habitation soumise à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989**

**12% TTC** du loyer annuel Hors Charge principalement à la charge du bailleur.

Etant précisé que la partie de ces honoraires correspondant à la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail est partagée par moitié entre le locataire et le bailleur, dans la limite pour le locataire de 12€ TTC/m<sup>2</sup> en zone très tendue, de 10€ TTC/m<sup>2</sup> en zone tendue et de 8 € TTC/m<sup>2</sup> dans les autres zones. La réalisation de l'état des lieux est facturée en sus, et partagé par moitié entre le locataire et le bailleur, dans la limite pour le locataire de 3€ TTC/m<sup>2</sup> quel que soit le lieu de situation du logement.

Les honoraires calculés sur la base de la surface le sont sur la base de la surface habitable du logement.

#### **Honoraires de location d'habitation non soumise à la loi n°89-462 du 6 juillet 1989**

**12% TTC** du loyer annuel Hors Charge à la charge du locataire.

#### **Honoraires de locations de locaux non résidentiels**

**30% TTC** du loyer annuel TTC net de charges ou de la redevance en cas de location gérance, quel que soit le type de bail (professionnel, bail précaire, bail commercial, ...) à la charge du locataire.

En cas de location avec option d'achat, la moitié des honoraires de vente du barème à la charge de l'acquéreur s'ajoute aux honoraires de location.

Forfait minimum de perception : 9.000 € TTC.

12 avenue de Chanzy - 94210 La Varenne-Saint-Hilaire // +33 (0)1 86 90 04 12 // rsproperty@coldwellbanker.fr // coldwellbanker.fr

SARL au capital de 1000 € - Siret n° 840 441 315 00016 - RCS Créteil - TVA Intracommunautaire n° FR47 840441315  
Carte professionnelle CPI 9401 2019 0000 42260 délivrée par la CCI Ile de France - Garantie SOCAF: 26 avenue de Suffren 75015 Paris - Assurance RCP S.A.A.

Tous droits réservés ColdwellBanker® et le logo Coldwell Banker sont des marques enregistrées appartenant à Coldwell Banker Real Estate LLC. Coldwell Banker Global Luxury SM et le logo Coldwell Banker Global Luxury sont les marques de service appartenant à Coldwell Banker Real Estate LLC. Tous les droits pour la France et Monaco de ces marques et de ces logos sont détenus par la SAS Demeure et exploités pour son compte par la société CBFM. Chaque membre du réseau Coldwell Banker France et Monaco est financièrement et juridiquement indépendant. Chaque entreprise et/ou agent mandataire s'engage à informer tout client/partenaire/tiers de son statut et engage sa propre responsabilité quant au respect des lois en vigueur relatives à leurs informations, conseils et à leur protection.